



PB-PP|B-00000
BELGIE(N) - BELGIQUE
N° D'AGRÉEMENT : P912287

Maison de la Laïcité Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N° 189 mars-avril 2021

**CONTACTS À DISTANCE ? OUI
MAIS EN ATTENDANT
LA REPRISE DE NOS ACTIVITÉS**



Samedi 3 avril
Repas de soutien
à emporter - P.20



Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Bulletin de commande de repas de printemps et de Pâques

Un an déjà	p. 3
Droits des femmes – Tout n'est pas gagné – communiqué du CAL	p. 5
Un peu d'Histoire : les débuts du Cercle des Libres Penseurs de Carnières	p. 6
Poème « Les silicosés »	p. 8
Réflexion et introspection de confinement en trois temps Troisième temps : enfin la couleur bleue	p. 10
Les avances sur pensions alimentaires impayées désormais accessibles à tous	p. 14
Morlanwelz Balade laïque - groupe Facebook réservé aux membres	p. 15
La Commune de Paris	p. 16
Samedi 3 avril : repas de printemps et de Pâques	p. 20

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](https://www.banqueparibas.be/fr/fr/laicite)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2021

La cotisation annuelle est fixée à **15 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2021

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)

Premier confinement le 17 mars !

En avril - mai 2020, j'écrivais :

« Personne ne pouvait imaginer que le monde allait connaître une crise sanitaire d'une telle importance. Mais ce que nous vivons actuellement n'a pas de commune mesure.

Nous sommes au-delà des actions classiques car nous sommes face à un ennemi inconnu, imprévisible, caché au coin de chaque rue, niché sur une poignée de porte, ou dans une poignée de mains, voire dans le souffle d'une personne qui nous est chère.

Les multiples façons de manifester notre amitié ou notre solidarité sont complètement bouleversées ».

En juin 2020, je titrais : « Pandémie, solidarité, économie, humanisme... »

Hier, aujourd'hui et demain ?

L'avenir sera-t-il sombre, opaque ou clair ?

Mais optimiste, j'écrivais :

« Le monde - et chacun de nous en particulier - se dirige vers la sortie de cette « drôle de guerre » dans laquelle de nombreux films de science-fiction, fantastiques ou d'horreur nous avaient plongés, parfois durant X minutes, mais dont nous étions sortis avec le sentiment d'irréalisable voire d'irréaliste ».

Bien entendu, pas de repas de vacances des « Lundis du préau », donc pas de paella ni d'animation !!!

Et d'annoncer néanmoins : « Dès septembre nous reprendrons nos activités en toute sécurité ». En équipant alors notre maison de toute la panoplie des « parfaits petits soldats respectueux des consignes » : gel de désinfection, distributeur de papiers essuie-mains, robinetterie avec cellule photoélectrique, agencement de la salle dans le respect de la distanciation sociale, port du masque obligatoire...

En septembre

Reprise de nos activités dans le respect des consignes, ce qui a permis de projeter le film « Nos batailles » au cinéma des Résistances, à l'atelier d'aquarelle de reprendre ses travaux, de présenter au « Les lundis du Préau » la conférence « Barbara aussi en Belgique - mais sans repas - ainsi que la conférence en soirée « C'est vrai, puisque c'est dans les médias ».

Mais le 17 octobre : retour au confinement !

Notre Courrier Laïque de novembre avait déjà été envoyé en annonçant notre programmation de novembre. Exit donc notre 18^{ème} soirée Jazz « super Sax Battle » tant attendue, la projection du film « Des villages verts » en présence de

la réalisatrice, notre ciné-débat avec le film « Foxtrot », ainsi que nos ateliers d'art floral et d'aquarelle.

Report aussi de « Les Lundis du Préau » où Patricia Beudin et Jean-Pierre Schotte nous auraient amenés dans des « lectures et chansons vigilantes, engagées et engageantes ».

Et depuis...

Comme l'ensemble du secteur culturel et associatif, les spectacles et le secteur HORECA, toutes nos activités ont été mises en arrêt avec une priorité impérieuse : éviter l'escalade de la pandémie et la juguler.

En tant que Maison de la Laïcité, nous avons décidé de maintenir le contact avec vous en continuant à publier notre mensuel en décembre, janvier et février car, même si la pandémie est le principal sujet des préoccupations actuelles, nous pensons que la société ne doit pas, pour autant, se couper du reste des réalités sociétales qui nécessitent notre vigilance ni des liens humains qui la tissent.

C'est l'objectif des différents articles que nous publions dans notre mensuel car, pendant et après la pandémie, les personnes soucieuses de démocratie, se doivent d'éviter et de lutter contre les dérives qui nous conduiraient vers des atteintes, voire à la suppression de droits qui nous sont chers.

L'histoire nous montre que des partis politiques extrémistes, des courants religieux conservateurs ont toujours profité des situations déstabilisantes pour mettre en place des pouvoirs autoritaires afin de faire barrage aux libertés individuelles et à l'émancipation collective.

Et demain

Nous reprendrons nos activités dès que la situation sanitaire le permettra, probablement dans des formes minimalistes en attendant de reprendre la vie que nous connaissions avant mars. Sera -t- elle identique ?

Tiendra-t-elle compte du fait qu'une année de pandémie nous a confrontés avec les réalités d'un monde globalisé où « tout est dans tout » ?

Les solidarités qui se sont mises en place, spontanées ou ne visant qu'à soutenir une économie en perte, auront-elles fait réfléchir et fait progresser le monde politique et économique pour envisager une autre conception de la vie en société pour que l'humain soit au centre des préoccupations universelles ?

Rien n'est moins sûr.

Mais pour nous, laïques, nous continuerons à rester fidèles à notre devise de Liberté-Egalité-Fraternité qui doit guider nos actions pour participer à l'émergence d'un monde meilleur.

**Yvan Nicaise,
Président**



Droits des femmes Tout n'est pas gagné

Dans le cadre de la campagne en faveur d'une approche circulaire de la santé, c'est-à-dire dans laquelle les aspects humains, environnementaux et spécistes de la santé sont croisés et indissociables, l'accès à la santé des femmes est primordial pour parvenir à une société égalitaire et salubre.

1. Santé et intégrité physique

À ce jour, 15.000 femmes vivant en Belgique ont été victimes de mutilations sexuelles et 8.000 filles sont à risque de l'être. Une attention accrue, spécifique, transversale et multidisciplinaire doit urgemment être accordée à cette forme spécifique de violence envers les filles et les femmes pour qu'enfin la « tolérance zéro » soit appliquée et que l'éradication de cette pratique devienne une réalité en Belgique.

2. Santé et droit à l'IVG

Chaque année, 500 femmes doivent se rendre aux Pays-Bas pour demander une IVG parce que le délai de 12 semaines est trop court pour elles. Ces femmes, qui ont des parcours de vie souvent plus vulnérables, ne doivent pas être les oubliées de l'accès au droit à l'IVG en Belgique.

3. Santé et lutte contre la précarité

Les femmes se privent trop souvent de soins dont elles ont pourtant besoin, et privilégient la santé de leur(s) enfant(s) si elles en ont. Faute de moyens et de temps, leur santé risque alors de se dégrader ou les affections déjà présentes d'empirer. La lutte contre la précarité doit tenir compte des obstacles qui empêchent directement ou indirectement les femmes précaires ou pauvres de prendre soin de leur santé.

4. Santé et bien-être psychique

Plus que jamais en cette période de pandémie, la santé psychique est délaissée. Le phénomène de charge mentale des femmes a explosé, cause d'une augmentation alarmante de leur détresse psychologique. Le bien-être des femmes constitue le socle indispensable d'une société qui se veut égalitaire ; cela passe notamment par la lutte contre les stéréotypes de genre et les injonctions.

5. Santé et violences

Ce n'est plus à prouver, les violences, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, ont un impact désastreux sur la santé des femmes. Ce fléau touche aussi majoritairement les jeunes filles puisque, selon Amnesty et SOS Viol, 48 % des victimes ont été exposées pour la première fois à la violence sexuelle avant 19 ans.



Insigne de la Libre Pensée qui se portait en boutonnière

Un peu d'Histoire : les débuts du Cercle des Libres Penseurs de Carnières

Dans le Courrier Laïque n° 187 de janvier 2021, Yvan Nicaise évoquait l'avènement du mouvement de la Libre Pensée dans notre région au 19^e siècle et illustrait son propos par les photos des deux bannières exposées dans le

bureau d'accueil de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz. La plus ancienne nous rappelle que le Cercle des Libres Penseurs de Carnières, le premier de l'entité, fut créé en 1888. Cent ans plus tard, pour rendre hommage à la contribution de cette association à l'essor du mouvement laïque, le Cercle Rationaliste La Fraternité de Morlanwelz, association de fait constituée en 1975 et « héritière » des associations de Libres Penseurs des trois communes de l'entité de Morlanwelz (Carnières, Morlanwelz et Mont-Sainte-Aldegonde), organisait une cérémonie à l'Ecole primaire communale de Carnières. Pour l'occasion, grâce à quelques recherches, un article du Bulletin de liaison du Cercle Rationaliste nous replongeait dans la deuxième moitié du 19^e siècle, dans cette époque de combat pour la « libération de la pensée ». Aujourd'hui, nous vous proposons de revenir sur cette page de notre Histoire locale.

Les principes de la Libre Pensée se sont révélés d'une façon effective en Belgique en 1854, époque où fut fondée la société «

L'Affranchissement » à Bruxelles qui se donnait pour but principal de garantir des funérailles civiles à ses membres. Le mouvement se développera ensuite partout en Belgique.



Le Cercle des Libres Penseurs de Carnières rejoint la Fédération Rationaliste de Charleroi, créée en 1879 dans le but de réunir tous les libres penseurs de l'arrondissement, libéraux progressistes et socialistes. Au 1^{er} janvier 1889, l'association apparaît parmi les 23 sociétés qui y sont regroupées. La Fédération des Libres Penseurs du Centre ne sera constituée qu'en 1893.

L'association de Carnières a pris pour nom L'Emancipation. La base de son comité est essentiellement ouvrière, proche de l'aile républicaine du POB (Parti Ouvrier Belge) qui accuse l'Eglise catholique et le cléricalisme d'entraver les efforts des travailleurs luttant pour leur émancipation sociale et économique. Pour la création de leur association, le 15 avril 1888, les Libres Penseurs

carniérais invitent le conférencier Jules des Essarts, président de la Fédération de Charleroi et directeur du Journal de Charleroi, quotidien rationaliste et anticlérical qui ne ménageait pas ses flèches aux curés, nonnettes et autres institutions religieuses. Jules des Essarts reviendra plusieurs fois à Carnières pour y exposer des revendications démocratiques, notamment, le 12 août 1890, par une conférence ayant pour thème « Libre Pensée et démocratie, l'avenir de la Libre Pensée ».

Les principes des Libres Penseurs de Carnières s'orientent surtout vers un anticléricalisme radical. A cette époque, les enterrements civils sont matière à scandales et incidents fréquents. Les Libres Penseurs se chargent de légitimer les dernières volontés d'un défunt non croyant en organisant avec décorum ses funérailles civiles dont ils assument les frais : ils se joignent au cortège funèbre derrière la bannière de l'association et se font accompagner par un groupe musical - en 1896, à Carnières, la fanfare socialiste de la Maison du Peuple « Les Solidaires ».

Un des buts des sociétés de Libre Pensée est de détourner l'enfant de l'instruction congréganiste par une propagande en faveur de l'école publique laïque et gratuite qui garantit l'égalité des chances à tous les enfants.

Comme d'autres associations de Libres Penseurs, L'Emancipation participe à l'organisation de fêtes civiles pour les enfants que les parents ont souhaité soustraire à la première communion catholique. La constitution de La Fédération des Libres Penseurs du Centre est jumelée avec la première « Fête de l'Enfance » du bassin industriel du Centre. Dans son « Rapport sur l'organisation ouvrière dans le bassin du Centre », le commissaire spécial de police de Feignies (France) nous apprend que : « cette année (1893), la fête civile aura lieu à Chapelle-lez-Herlaimont, le 25 juillet. Elle consiste à réunir les enfants âgés de 10 ans, que les parents ont fait inscrire pour y prendre part ; un discours sur la Libre Pensée ouvre la séance, puis on distribue à tous les enfants un livret de caisse d'épargne avec 5 francs ; aux uns, on donne ensuite une couverture d'hiver, aux autres un habit (etc.), chacun reçoit un don ; puis le lendemain, l'assemblée fait une excursion dans une grande ville ; cette année, elle a lieu à Bruxelles ».

En revisitant ces événements, il nous paraît, à nous laïques d'aujourd'hui, que l'engagement anticlérical des Libres Penseurs, les pionniers de la Laïcité dans notre région, était excessif, voire intolérant envers la religion. Mais il faut se replacer dans le contexte de la société de cette époque. L'Eglise catholique est omniprésente dans la société belge et les membres des associations de Libre Pensée étaient principalement des militants de la cause ouvrière. En se plaçant sous la bannière de la Libre Pensée, ils luttaient contre l'influence néfaste de l'Eglise catholique, perçue alors comme un instrument du capitalisme qui servait

à neutraliser les revendications des travailleurs pour plus de justice sociale, en les maintenant dans l'obscurantisme.

Mimie Lemoine

SOURCES :

- Catalogue de l'exposition « 1789/1989, 200 ans de Libre Pensée en Belgique » réalisée par le Centre d'Action Laïque de Charleroi sous la conduite d'un comité d'historiens et d'autres spécialistes (ULB, l'Université de Liège, VUB et de nombreuses institutions scientifiques et d'enseignement)
- « Sous la loupe de la police française, le bassin industriel du Centre (1885-1893) » par Jean Puissant (publication du Cercle d'Histoire et de Folklore Henri Guillemin)
- « Histoire de la démocratie et du mouvement ouvrier au pays de Charleroi » par Francis Poty
- « Musique, industrie et politique » par Roger Darquenne
- Archives du CAL Charleroi en 1988
- Archives du Journal de Charleroi
- Archives du Cercle Rationaliste La Fraternité de Morlanwelz

« Les silicosés »

Poème de Charles Bruchet

Lors de recherche sur internet, j'ai découvert un poème qui nous replonge dans le passé minier de notre région.

L'auteur de ce poème, Charles Bruchet, (1925-1988) est né dans les corons du n° 3 de Noeux-les-Mines (France) et passa plus de 30 ans au fond de la mine.

Conseiller municipal pendant six ans, puis autant d'années comme adjoint aux travaux, c'est surtout pour son talent de poète patoisant qu'il est resté dans les mémoires de sa région. Il a publié une partie de ses poésies en 1977 « Ma vie de Mineur », il a aussi écrit « D'hier et d'aujourd'hui » à compte d'auteur avec son fils Jean Denis (édité en 1984).

La silicose est probablement la maladie professionnelle la plus mortelle de l'histoire. Son effet pathogène partage de nombreuses similitudes avec l'amiante, et les deux maladies, l'asbestose et la silicose, ont longtemps été traitées dans les mêmes catégories médico-légales.

Beaucoup d'habitants de notre entité ont eu des parents, grand parents, amis et connaissances « mineurs de fond » qui ont été victimes de la silicose.

Ce poème mérite d'être lu, commenté, voire appris dans nos écoles afin que la mémoire de notre passé régional et de la condition ouvrière du 20^{ème} siècle ne soient pas oubliés.

Yvan Nicaise

Les silicosés

Ils sont là, confiants et dociles
Avalant tout ce qu'on leur donne,
La chair percée de mille aiguilles
Confiant leur vie à un seul homme.

Hier encore ils étaient fiers
De leur dur travail de mineur,
Suaient, soufflaient dans la poussière,
Ne songeaient qu'à nourrir les leurs.

Et maintenant que reste-t-il ?
De ces gars rudes et si doux,
Des âmes prêtes pour l'exil
Que l'on console avec des sous.

Pourtant la foi et l'espérance
Qu'ils cultivent au sein de leur âme
Les accrochent malgré l'absence
Chez eux, aux enfants, à leur femme.

Et dans le calme de la nuit,
Quand le sommeil ne peut venir,
Des larmes que l'on croyait taries
Accompagnent leurs souvenirs.

Parfois, d'un reste d'énergie,
Ils rient, affichent l'air heureux ;
Bientôt finit la comédie,
Une quinte les plie en deux.

Ils sont là, confiants et dociles,
Avalant tout ce qu'on leur donne,
La chair percée de mille aiguilles,
Confiant leur vie à un seul homme.



Charles BRUCHET

Extrait « d'Hier et d'Aujourd'hui »

Illustration : Peintures du Musée Alexandre-Louis Martin à Carnières

Réflexion et introspection de confinement en trois temps

Troisième temps : enfin la couleur bleue

Nous publions la dernière partie de la réflexion de **Michel Mainil** qui nous apporte une vision du jazz, expression musicale qui a marqué une évolution musicale importante pour la compréhension du mélange des cultures...

Enfin, la couleur bleue : apaisante, inspirante, ressourçante...

Durant cette période de confinement, il n'est pas rare que nous ayons eu le loisir de mieux profiter de ce qui nous entoure. L'occasion de se poser, de regarder et d'être conscient que la beauté est souvent à notre portée.

Personnellement, j'ai toujours accordé une certaine importance aux couleurs, particulièrement au bleu, quel qu'il soit. Tout musicien pratiquant le jazz est confronté à cette couleur qui interagit parfois inconsciemment sur son comportement, musical et humain.

Pour vous faire partager cette aptitude, il me semble utile d'examiner le rapport entre couleurs et notes de musique.

En peinture, on parle aisément de cercle ou de spectre chromatique pour définir une représentation ordonnée des couleurs. En musique, le chromatisme est également utilisé. Il définit un ensemble de graduations par demi-tons dans l'échelle des sons. Les systèmes de graduation de l'un et l'autre sont de ce fait différents mais ils entrent quelque part dans une même logique.

Dès l'Antiquité, on retrouve des mentions de couleurs dans les écrits des premiers philosophes dont Empédocle et Démocrite qui restituent l'harmonie des couleurs sur les quatre éléments que sont la Terre, l'Air, l'Eau et le Feu. Jusqu'au 17ème siècle, nombre de spécialistes estimaient que mis à part le noir et le blanc, les couleurs étaient toutes irréelles puisqu'elles n'avaient pas d'existence en dehors de l'œil.

En 1704, le philosophe et mathématicien Isaac Newton rédige son *Traité d'Optique* dans lequel il avance que les couleurs sont l'effet de différentes particules et de leurs proportions dans les mélanges. De manière presque arbitraire, il retiendra sept couleurs et les mettra en correspondance avec les sept notes de la gamme : le rouge, l'orange, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet pour do, ré, mi, fa, sol, la, si. La note sol, cinquième degré de la gamme, est ici reliée au bleu. C'est une note dominante, naturellement attirée vers sa fondamentale, le do. Ce mouvement est qualifié de cadence parfaite.

A l'inverse, Voltaire, dans ses *Eléments de Philosophie* de Newton rattachera plutôt le bleu au fa, quatrième degré de la gamme. Cet autre type de cadence, dite plagale, renvoie également vers le do.

Il est à noter que la forme fondamentale du blues utilise exclusivement ces deux cadences, parfaites et plagales, pouvant ainsi favoriser à souhait l'utilisation des notes bleues.

Goethe, dramaturge, romancier, théoricien de l'art, écrira quelques 2.000 pages sur le sujet dans sa « *Théorie des couleurs* ». Contrairement à Newton qui n'y voyait que des aspects physiques et matériels, il insiste sur les aspects subjectifs et spirituels des couleurs. Goethe commence là où la physique s'arrête : il apporte la notion de lumière et d'obscurité. Il part du principe que la couleur est sombre, qu'elle obscurcit la lumière...

Il donne aussi une dynamique à la couleur, une sorte de mouvement. Il nommera ce phénomène « intensification ». L'intensification du jaune donne le rouge tout comme l'amplification du bleu produira le rouge.

De manière toute subjective, il dira que la chaleur, l'énergie, la sensualité, voire la violence sont liés au rouge.

La joie, la lumière et la richesse seraient plutôt assimilées au jaune

Enfin, l'ombre, le lointain, l'apaisant, le transparent, la pureté, l'air, la légèreté, la méditation et la créativité trouveraient leur source dans le bleu.

Ce fut Vincent Van Gogh qui justifia le plus intensément une obsession pour la couleur sonore. Il prit des leçons de piano en Hollande afin d'approfondir sa culture de nuances de tons chromatiques. Son vieux professeur de peinture ne comprenait rien aux dires de ce Van Gogh qui comparait les notes de piano au bleu prussien. Pensant qu'il avait affaire à un fou, il le renvoya.

Est-ce un hasard si le peintre Kandinsky était violoncelliste et qu'après avoir travaillé longuement les sonorités de son instrument, déclarait associer musicalement le bleu clair à la flûte, le bleu foncé au violoncelle et le bleu très foncé à la sonorité de la contrebasse ? Il justifiait le choix des couleurs par leur musicalité. Le trompettiste de jazz Miles Davis, également peintre, adepte de Kandinsky, estimait que sa peinture dégagait des palettes de phrases musicales. Epinglons aussi une correspondance soutenue entre Arnold Schönberg et Kandinsky autour des principes de dissonances et consonances picturales et musicales.

Cette relation entre art et musique allait se répandre tout au long du XXème siècle. L'œuvre de Paul Klee est inspirée des principes du contrepoint baroque, Mondrian des staccato du piano jazz ou encore Matisse, également violoniste, dont on retiendra la prédominance du bleu dans sa série Jazz.

Les rapports entre musique et art pictural vont devenir indissociables, la consonance des couleurs s'associera à l'harmonie de la composition musicale. Le peintre accordera sa palette de couleurs et le musicien son instrument.

On ne peut non plus passer sous silence la fascination pour le bleu du peintre Yves Klein. Partisan du monochrome, inébranlable dans l'idée que la couleur pure représente « quelque chose » en elle-même, un « absolu spirituel », celui qui allait bientôt signer le ciel était également proche de la musique en général, notamment de la période de jazz be-bop.

Pour lui, le bleu est la couleur la plus abstraite qui soit. Il écrira : « Le bleu n'a pas de dimension, il est hors dimension, tandis que les autres couleurs en ont. Toutes les couleurs amènent des associations d'idées concrètes tandis que le bleu rappelle tout au plus la mer et le ciel, ce qu'il y a de plus abstrait dans la nature tangible et visible ».

Portant, on ne peut établir une correspondance rationnelle entre sons et couleurs.

Du point de vue des fréquences, aucune passerelle ne peut être établie entre les sons et les couleurs : il n'y a pas de corrélation entre les sons audibles par l'oreille humaine et les ondes lumineuses visibles par l'œil humain.



Sur le plan physiologique de la perception, la couleur n'existe pas en soi : c'est une construction de notre cerveau. À une longueur d'onde donnée de la lumière, notre cerveau associe une couleur, mais l'inverse n'est pas vrai. L'impression de jaune peut résulter de mélanges différents, monochromatiques ou combinés. Il n'y a donc a priori pas de relation entre la couleur et la fréquence.

Pour toutes ces raisons, la correspondance son-couleur reste illusoire sur des bases rationnelles. Pourtant, certaines personnes ont une perception colorée en entendant des sons. Cette faculté est désignée communément synopsis.

La synopsis est un phénomène neurologique qui touche les personnes qui associent des sons et des couleurs ou qui entendent en couleur. Quelques célébrités comme le pianiste Michel Petrucciani ou le compositeur Alexandre Scriabine ont été touchés par cette sensation appelée aussi synesthésie. Pour utiliser les notes bleues en jazz, on baisse certains degrés de la gamme majeure d'un demi ton et on les ajoute à la gamme de départ. Cette superposition

donnera une couleur plaintive à la mélodie. Ces notes apportent une couleur bleue à la musique alors qu'elles sont là pour dépeindre la douleur du Noir... D'un point de vue ethno-musical, l'origine de l'importation des notes bleues provient de la confrontation des systèmes musicaux africains et européens. La cohabitation de ces deux modes occasionnera un quiproquo harmonique entre majeur et mineur, entre joie et tristesse, entre euphorie et mélancolie.

Depuis plus d'un siècle les musiciens de jazz n'ont cessé de manier ces Blue Note, procurant à cette musique une couleur singulière reconnaissable dès les premières mesures.

Et croyez-moi, toutes celles et ceux qui pratiquent le jazz vous diront que l'utilisation de ces notes bleues procure une sensation de plaisir mystérieusement perceptible. Mais le travail continu dans la pratique de cette musique permettra d'en prendre conscience progressivement, et ce durant toute la carrière musicale d'un jazzman.

La preuve en est faite. En général, nous nous sentons mieux quand la journée débute sous un magnifique ciel bleu. La lumière bleue joue un rôle important dans le traitement des sensations par notre cerveau. Le cerveau s'activerait davantage sous la lumière bleutée. Le bleu stimulerait notre pensée vers une notion d'élévation.

Gageons que l'été qui s'annonce nous inondera de cette belle lumière bleue. Elle nous sera bien précieuse en cette période semée d'incertitudes.

Michel Mainil

Ecrit à Waterloo en période de confinement entre mars et juin 2020

NDLR : Merci à Michel pour son article que nous avons publié en 3 parties, comme le sont les 3 temps d'une valse.

Son optimisme gageait que l'été 2020 nous aurait inondé de cette belle lumière bleue. Elle nous enchantera en 2021.



Le 20 mars, notre 18^{ème} soirée jazz devait avoir lieu avec le groupe « Super sax Battle » : 5 sax dans un véritable duel musical.

La réservation du groupe est maintenue et la soirée aura lieu dès que possible.

Les avances sur pensions alimentaires impayées désormais accessibles à tous

Parmi les bonnes nouvelles de 2020, soulignons cette importante décision.

Une pension alimentaire est due à un proche lorsqu'il ou elle ne peut subvenir seul à ses besoins mais, après une séparation, il arrive trop souvent qu'un ex-partenaire ne paie pas la pension alimentaire due pour son ancien conjoint ou leurs enfants communs.

A l'origine, c'était la loi du 8 mai 1989 qui attribuait les avances sur pensions alimentaires aux CPAS dans des conditions assez restrictives.

En juin 2004, la création du Service des créances alimentaires (SECAL) fut l'aboutissement très partiel d'une revendication politique très ancienne.

Jusqu'il y a peu, l'accès au régime d'avance était limité aux personnes ayant un revenu net inférieur à 2 200€/mois mais, **depuis le 2 juillet 2020, le plafond de revenus est supprimé.**

Le SECAL (Service des créances alimentaires) intervient pour réclamer la pension alimentaire (et ses arriérés) auprès de celui qui doit la payer et transférer au bénéficiaire de la pension le montant qu'il est parvenu à récupérer. Dans l'attente de recevoir ce montant, le service peut également verser une avance mensuelle, uniquement sur la pension alimentaire due pour un enfant, avec un maximum de 175 €/mois/enfant.

Si vous connaissez des personnes dans l'une ou l'autre de ces situations, invitez-les à se rendre sur le site : www.secal.belgium.be.

Pour Morlanwelz et ses environs le SECAL se trouve à Charleroi.

Téléphone : 02 577 18 40

E-mail : secal.intake.charleroi@minfin.fed.be

Heures d'ouverture : Lun-Ven de 9h à 12h

(Accessible uniquement sur rendez-vous téléphonique).

Yvan Nicaise

Sources : lachambre.be - SPF SECAL

NDLR : En Belgique, plus de 90% des démarches entamées pour recouvrir des pensions alimentaires impayées sont entamées par des femmes.

Morlanwelz Balade laïque

Un groupe Facebook réservé aux membres qui rencontrent son petit succès

Même si nous sommes persuadés que rien ne remplace les contacts chaleureux, nous essayons de nous adapter à la situation sanitaire mais aussi aux évolutions dans la communication et les relations.

Cela ne remplace pas pour autant les diverses activités au sein de notre maison, les moments de rencontres, d'échanges, de débats et de réflexions que nous partageons.

Ceux qui le souhaitent peuvent toujours rejoindre ce groupe afin de partager leur réflexions, vidéos-jeux, photos insolites ou d'activités passées ou leurs créations récentes, (montages floraux, aquarelles, ...).

Chacun est libre de quitter le groupe ou d'y revenir.

Seule condition : marquer son accord sur les règles de fonctionnement publiées sur notre page et reprises ci-dessous :

1. Liberté de contenu

Les membres du groupe sont libres de publier des contenus, mais dans le respect des valeurs laïques et dans un esprit de convivialité. Les propos racistes ou xénophobes, par exemple, sont proscrits.

2. Respectez la confidentialité de tous

Les membres s'engagent à ne pas diffuser en dehors du groupe les publications ou photographies d'un membre sans son accord.

3. Un modérateur

Un modérateur veillera à maintenir un esprit amical et à assurer le respect entre les intervenants. Il se réserve le droit de supprimer une publication qui enfreindrait l'une des règles du groupe.

Groupes



Morlanwelz balade laïque

Groupe Privé · 48 membres

Bienvenue dans notre groupe créé par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz ...



Pour nous rejoindre, il suffit de rechercher « Morlanwelz balade laïque » sur Facebook et de cliquer sur « Rejoindre le groupe ».

Il y a 150 ans, en 1881, était proclamée la Commune de Paris.

Elle a duré 72 jours.

Un espoir de fraternité humaine et d'égalité sociale

La Commune de Paris, si elle est considérée comme un symbole des aspirations profondes du monde ouvrier du 19^{ème} siècle, fut aussi soutenue par une volonté de changement de société par de nombreux artistes écrivains, philosophes, aristocrates progressistes qui, en s'alliant avec le peuple de Paris, se sont lancés dans un combat humaniste historique dont les retombées ne furent appréciées que bien des années plus tard.

La Commune de Paris est le nom donné au mouvement révolutionnaire et au gouvernement insurrectionnel qui fut mis en place à Paris entre le 18 mars et le 28 mai 1871, après la guerre de 1870-1871 contre les Prussiens.

Le 18 mars, la Commune de Paris est proclamée dans l'enthousiasme sur la place de l'Hôtel-de-Ville. C'est une réelle sécession qui va conduire à une guerre civile.

Depuis 1870, la France est en guerre contre la Prusse. Les troupes de Napoléon III sont défaites en septembre, il est fait prisonnier et sa déchéance est proclamée par les députés. Le Second Empire est terminé. Un gouvernement provisoire se met en place en 1871, majoritairement composé de républicains modérés que l'on connaît sous le nom des « Versaillais ».

Les insurgés élisent, le 26 mars 1871, un conseil communal de 90 membres qui prend le nom de Commune de Paris et se présente comme un contre-gouvernement rival de celui des "Versaillais".

Le mouvement s'étend à quelques grandes villes de Province (Lyon, Marseille, Narbonne, Toulouse, Saint-Étienne, Grenoble) mais il y est vite réprimé.

Durant 72 jours, malgré la lutte armée contre les troupes régulières des « Versaillais » qui débuta le 2 avril, les discussions et les querelles internes, les « Communards », nom qui fut donné à ces insurgés, mettent en place neuf commissions (Guerre, Relations extérieures, Finances...) supervisées par une Commission exécutive tandis que les quartiers et les arrondissements se gèrent comme ils peuvent.

La Commune décide d'importantes mesures sociales et politiques :

- la séparation de l'Église et de l'État,



- l'instruction gratuite, laïque et obligatoire pour les garçons et les filles,
 - la gratuité de la justice, l'élection des juges et des hauts fonctionnaires,
 - la suppression de toute distinction entre enfants légitimes et naturels,
 - la liberté d'association pour les ouvriers,
- ... Autant de mesures qui nous paraissent aujourd'hui aller de soi.

Les arts et la culture n'étaient pas pour autant délaissés

Une commission fédérale des artistes fonctionna dès la mi-avril. Elle était composée d'illustres artistes comme les peintres Corot, Courbet, Daumier, Manet, de sculpteurs et d'architectes, de graveurs lithographes et d'artistes industriels. Gustave Courbet fut désigné par la Commune pour faire ouvrir au public les musées de la ville de Paris et pour rétablir l'Exposition annuelle aux Champs Elysées. Le jardin des Tuileries fut ouvert aux enfants. Des causeries et entretiens populaires traitaient de différents thèmes comme celui sur « l'éducation et la famille ». Les bibliothèques ouvraient leurs portes aux travailleurs.

Une sécession qui s'est terminée dans le sang

La « semaine sanglante », du dimanche 21 au dimanche suivant 28 mai 1871, est l'épisode final de la Commune de Paris, où elle est écrasée et ses membres exécutés en masse.

En prenant en compte les tués hors de Paris, on estime à probablement 20 000 le nombre des fusillés de la semaine sanglante, sans compter 3 000 Fédérés (nom donné aux soldats de la Commune) tués ou blessés au combat. En 1880, le journaliste et homme politique Camille Pelletan, membre du Parti radical-socialiste, élève le nombre des victimes à 30 000.



De plus, le bilan officiel fait état de 43 522 arrestations, dont 819 femmes et 538 enfants ; on en relâche près de 7 700 qui avaient été arrêtés par erreur.

Selon Robert Tombs (historien britannique), pour la période spécifique de la Semaine sanglante, le bilan de l'armée marseillaise est d'environ 400 soldats et officiers tués et 3 000 blessés, dont 1 000 sérieusement, soit environ 500 morts ou blessés par jour. Il souligne aussi qu'environ 50 à 100 otages ont également exécutés par les « Communards ».

Les déportations

Après l'écrasement de la Commune de Paris en mai 1871, sur plus de 38 000 insurgés jugés en conseil de guerre, 7 500 sont déportés en Algérie et en Nouvelle-Calédonie, comme Louise Michel. Les survivants sont amnistiés en 1880.

Le mur des déportés : lieu de commémoration

Le 27 mai, les Communards durent se retrancher dans le cimetière du Père-Lachaise, dernier bastion de l'insurrection qui fut un gigantesque terrain de combat, où les Fédérés, faute de munitions, se battaient à l'arme blanche au milieu des sépultures. La victoire acquise, les Versaillais fusillèrent sur un mur 147 combattants, jetés dans une fosse commune avec les autres morts au combat. Le mur des Fédérés, qui n'a pris ce nom qu'une quinzaine d'années après les événements, est à l'emplacement de cette exécution. La plaque commémorative fut posée en 1908.



En face du mur, on peut voir la tombe de Jean-Baptiste Clément, élu du 18^e arrondissement pendant la Commune de Paris et auteur de la célèbre chanson « le Temps des Cerises ».

Chaque année, le 18 mars un rassemblement commémoratif a lieu face aux murs des fusillés.

La commune n'a pas tout osé

Elle n'a pas songé à attribuer le droit de vote aux femmes, n'a pas osé toucher à la journée de travail et surtout ne s'est pas emparée de la Banque de France et de son or, se privant délibérément d'un atout stratégique dans la lutte contre les Versaillais, estimant, pour certains membres de la Commission, qu'on ne saurait impunément violer la propriété privée.

Novembre 2016 : la réhabilitation des victimes

L'Assemblée nationale française a voté, à l'initiative des socialistes et au grand dam de la droite, un texte proclamant la réhabilitation de toutes les victimes de la répression de la Commune de Paris de 1871.

Les groupes socialistes, écologistes et républicains, Gauche démocrate et républicaine (communistes et apparentés) et Radical, républicain et démocrate

(radicaux de gauche) ont voté la résolution, qui a donc été adoptée par l'Assemblée nationale.

145 ans après, la représentation nationale a donc effacé l'infamie qui pesait depuis 1871 sur les femmes et les hommes de la Commune de Paris.

En marge de l'histoire

La basilique Notre Dame : un monument contesté

"La fameuse basilique qui domine Paris devrait être classée monument historique en 2021. Décidée en janvier 1871 pour expier la défaite de Sedan (alors considérée comme une punition divine), la construction de la Basilique n'a, en réalité, démarré qu'à la suite d'une loi de 1873, laquelle présentait sa construction comme un geste destiné non pas à réparer la défaite dans la guerre franco-prussienne, mais à « expier les crimes des Communards ».

En réponse, le recteur du sanctuaire de la basilique rappelait que l'édifice avait été érigé sur le mont des Martyrs, « au lieu même où saint Denis et les premiers chrétiens de Paris versèrent leur sang pour leur foi au milieu du III^e siècle ».

Chacun a sa version de l'histoire, mais 1871 est une réalité historique, bien loin d'une hypothèse du III^e siècle dont l'église est coutumière...

Yvan Nicaise

Sources et pour en savoir plus

- Les amis et amies de la commune de Paris1871
- Histoire de la laïcité en France Wikipédia
- Les amis et amies de la commune de Paris1871
- Histoire de la laïcité en France Wikipédia
- Herodote.net : Paris, de l'insurrection à la commune

https://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=18710318&ID_dossier=508

- Mémoires de Louise Michel écrits par elle-même (deux tomes). Le premier tome, paru en 1886, est disponible en intégralité sur le site wikisource.org.
- La Commune, Louise Michel, 1898. Le texte est disponible en intégralité sur le site classiques.uqac.ca.

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidie pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Samedi 3 avril

**Nous vous préparons un repas de printemps et de Pâques
à emporter de 10 à 12 h ou à livrer**

Nous n'avons pas pu, comme les années précédentes, organiser à ce jour trois repas des « Lundis du Préau » ni le repas de la Chandeleur.

Nous n'avons pas pu vivre ensemble ces moments de convivialité en dégustant les plats préparés par des membres du Conseil d'administration et des bénévoles.

Ces ambiances nous manquent mais, de plus, nous n'avons pas pu dégager des bénéfiques complémentaires indispensables à la gestion de notre maison dont nous sommes propriétaires, les subsides annuels reçus ne couvrant pas tout.

Grâce néanmoins au repas à emporter le jour de la soumonce générale « suspendue », nous avons remplacé le circulateur défectueux de notre chaudière.

Et oui, même si la technique ne connaît pas de Covid, elle a aussi ses maladies !!!

**Nous vous invitons à combiner lien convivial, gastronomie et soutien grâce
aux repas à emporter que nous préparons pour vous.**



MENU

Mises en bouche

Coquille ostendaise

Sauce Aurore

Veau à l'orange et au Porto

Garniture de légumes de saison

Pommes grenailles

Fromages

Dessert

30 €



Joyeuses Pâques



Réservation au plus tard le lundi 29 mars en renvoyant le bulletin d'inscription en annexe page 2.

- par courrier postal, par mail : laicite.mlz@hotmail.com

- par dépôt dans notre boîte aux lettres.

Indispensable de confirmer par virement au compte n° BE76 0682 1971 1895 de l'ASBL Maison de la Laïcité – Morlanwelz. Avec la Mention « repas de printemps - noms et nombre de personnes »